

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité\* Travail\* Progrès**

---



**DECLARATION N° 2**

**DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**  
**RELATIVE A LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)**

---

**LUE PAR MONSIEUR Clément MOUAMBA,**  
**PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

---

**Brazzaville, siège de la Primature, le 16 mars 2020**

L'épidémie à nouveau coronavirus, qui a pris naissance en Chine en décembre 2019, a été déclarée pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le 11 mars 2020.

Aujourd'hui, l'épicentre de cette pandémie se trouve désormais en Europe.

Au niveau mondial, le bilan fait état, à ce jour, de plus de 168.250 cas d'infections dénombrés dans 142 pays et territoires et au moins 6.501 morts, depuis l'apparition de la pandémie en décembre 2019.

En Afrique, le nombre de pays qui rapportent de nouveaux cas augmente chaque jour.

Le Congo a confirmé son premier cas de Covid-19 le samedi 14 mars 2020.

Conscient des risques liés à cette pandémie et particulièrement des dangers auxquels nos populations sont exposées, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, a instruit le Gouvernement de renforcer les mesures préventives.

En exécution de ces instructions, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures et recommandations, qui vont dans le sens d'élever le niveau de protection de nos populations.

Il s'agit de :

1. la création d'un Fonds sur le Coronavirus (Covid-19), immédiatement abondé par l'Etat d'un montant d'un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) de FCFA ;
2. l'intensification des contrôles aux points d'entrée, par la mobilisation des équipes supplémentaires de santé et de sécurité, notamment au niveau des frontières terrestres ;
3. la présentation d'un résultat négatif de test Covid-19, effectué par une institution agréée, accompagnant désormais toute demande de visa d'entrée sur le territoire de la République du Congo ;
4. l'ajournement des voyages non essentiels dans les pays où sévit la maladie ;
5. le report, jusqu'à nouvel ordre, de toutes les missions officielles à l'étranger ;

6. le renforcement des mesures d'hygiène dans les administrations publiques et les entreprises privées ;
7. le report, à une date ultérieure, des événements internationaux prévus au Congo, notamment les congrès, conférences et croisades ;
8. la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, des salles de jeux, de spectacles et de cinéma ainsi que des restaurants en plein air ;
9. la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de toutes les compétitions sportives de masse sur le territoire national ;
10. la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de tous les vols en provenance des pays à haut risque, pour compter du jeudi 19 mars 2020.

Fait à Brazzaville, le 16 mars 2020



**Le Gouvernement**